



République d'Haïti
Republik d'Ayiti

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
et du Développement Rural
MARNDR

***Politique de développement agricole
2010-2025***

Avril 2010

Table des matières

Table des matières.....	i
Liste des sigles.....	iii
1 Analyse du contexte.....	1
1.1 Le Contexte national.....	1
1.1.1 Evolution du cadre macroéconomique et son impact sur le fonctionnement du secteur agricole.....	1
1.2 Le contexte international et régional.....	2
1.2.1 Les projections sur l'avenir de l'Agriculture dans le contexte régional et international.....	4
2 CARACTERISATION DE L'AGRICULTURE HAITIENNE.....	4
2.1 Les grands groupes d'acteurs intervenant dans le secteur agricole et rural.....	4
2.2 les principaux elements du système agricole haïtien.....	4
2.2.1 Le foncier.....	5
2.2.2 Les bassins versants.....	5
2.2.3 L'irrigation et les infrastructures Hydro agricoles.....	6
2.2.4 Autres infrastructures agricoles et rurales.....	6
2.2.5 Services d'appui à l'agriculture.....	6
2.2.5.1 Encadrement et recherche/formation agricole.....	6
2.2.5.2 L'approvisionnement en intrants agricoles.....	7
2.2.5.3 Le crédit rural.....	7
2.2.6 Les sous-systèmes de production et commercialisation.....	8
2.2.6.1 Le sous-système de production : élevage, pêche et aquaculture.....	8
2.2.6.2 Le sous-système céréalier.....	9
2.3 Synthèse : contraintes et atouts du secteur agricole.....	9
2.3.1 Contraintes.....	9
2.3.2 Atouts.....	10
3 Cadre d'orientation de la politique agricole.....	115
4 Cadre de la politique de développement agricole 2010-2025.....	126
4.1 La Vision du developpement agricole.....	126
4.2 Principes de base.....	126
4.3 Objectifs prioritaires et résultats attendus.....	137
4.4 Approche Générale.....	148
4.5 Principaux leviers.....	18
5 Les axes stratégiques de la politique.....	148
5.1 Appui à l'accessibilité aux facteurs de production.....	159
5.1.1 Amélioration de l'accès au crédit rural.....	159
5.1.2 Accès au foncier.....	20
5.1.3 Accès à l'Eau d'irrigation et Gestion des PPI.....	20
5.1.4 Accès aux intrants.....	21
5.1.5 Accès aux matériels et équipements agricoles.....	21
5.2 Appui à la relance de la production agricole et alimentaire de base.....	22
5.2.1 Recentralisation de l'offre locale autour de la banane, du haricot, de l'igname et d'autres tubercules (manioc, patate).....	22
5.2.2 La promotion de la relance des filières céréalières (riz, maïs).....	22

5.3	Appui au développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.	<u>23</u>
5.3.1	Élevage.....	<u>24</u>
5.3.2	Pêche et aquaculture	<u>24</u>
5.4	Appui à la transformation et à la commercialisation	20<u>24</u>
5.4.1	Promotion des filières agro alimentaires	<u>20<u>24</u></u>
5.4.2	Une nouvelle stratégie de commercialisation.....	<u>20..</u>
	<u>24</u>	
5.4.2.1	Promotion d'un mécanisme incitatif de la consommation locale....	20 <u>24</u>
5.4.2.2	Intégration des marchés agricoles et alimentaires haïtiens et dominicains	20 <u>25</u>
5.4.2.3	Mise en place de filets de sécurité et de stockage préventifs	21 <u>25</u>
5.4.2.4	Promotion des filières d'exportation	21 <u>26</u>
5.4.2.5	Développement et pérennisation du réseau de pistes, routes et infrastructures stratégiques dans l'écoulement de produits agricoles	22 <u>26</u>
5.5	préservation et gestion des ressources naturelles	22<u>26</u>
5.5.1	Accélération du réaménagement des bassins versants des montagnes humides et semi-humides	22 <u>27</u>
5.5.2	La sécurisation des activités économiques en milieu rural face aux risques de catastrophes naturelles.....	22 <u>27</u>
5.6	renforcement du système : recherche, vulgarisation, formation, conseils agricoles	23<u>27</u>
5.7	renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles	23<u>27</u>
6	instruments et mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la politique agricole	24<u>28</u>
6.1	Aspect institutionnel.....	24 <u>28</u>
6.2	Aspect politique	25 <u>29</u>
6.3	Aspect social	25 <u>29</u>
6.4	Aspect normatif	25 <u>29</u>
6.5	Aspects régulateurs	25 <u>29</u>
6.6	Prérequis	<u>30</u>
6.7	Suivi et évaluation de la politique agricole.....	<u>30</u>
	Bibliographie.....	<u>31</u>

Liste des sigles

ACP : Afrique Caraïbe Pacifique
BAC : Bureau agricole communal
BCA : Banque de Crédit Agricole
BRH : Banque de la république d'Haïti
CARICOM : Communauté des pays de la Caraïbe
CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CRDA : Centre de Recherche et de Documentation Agricole
CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles
DCP : Dispositif de concentration de poissons
DDA : Direction départementale agricole
DSNCRP : Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FASR : Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FMI : Fonds monétaire international
GSB : Groupement santé bête
IBW : Institutions de Breton Wood
INARA : Institut National de la Réforme Agraire
MAE : Ministère des affaires étrangères,
MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Nationales et du Développement Rural
MCI : Ministère du Commerce et des Industries
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, du Transport et de la Communication
ODVA : Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
OMC : Organisation mondiale du commerce
ONG : Organisation non gouvernementale
OP : Organisation paysanne
OPA : Organisation professionnelle agricole
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit intérieur brut
PNCS : Programme national de cantine scolaire
PPI : Petit périmètre irrigué
PNH : Police nationale d'Haïti
SI : Système irrigué
SIM : Système d'informations de marchés
TEC : Tarif Extérieur Commun
TM : Tonne métrique

1 ANALYSE DU CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE NATIONAL

La République d'Haïti s'étendant sur une superficie de 27 750 km² a une population estimée aujourd'hui à plus de 9 millions de personnes. L'histoire récente du pays (ou la vie politique nationale), à partir de la période buttoir de février 1986 du début de l'ère post-duvaliérienne, est caractérisée par une grande instabilité émaillée entre autres, de coup d'état, de changements inopportuns de gouvernements, d'interventions de forces étrangères, d'absence de parlement. Le pays en a connu 16 gouvernements et le Ministère de l'Agriculture, 15 ministres avec leur propre approche du développement du secteur (leur vision, leurs stratégies, leurs priorités, leur compréhension des questions agricoles). Cette situation, qui entraîne une discontinuité dans les actions, un gaspillage de temps et de ressources, n'a pas été favorable au développement du secteur.

L'agriculture a toujours été la principale source de recettes fiscales du pays jusque dans la décennie de 1960-1970. La participation du secteur agricole à la formation du PIB était de 45% dans les années 70 contre 26% actuellement, soit une baisse de 19% sur la période et d'environ 0,5% par an. L'exportation agricole a diminué de plus en plus, avec la disparition de produits traditionnels, tels le sucre et la viande, du tableau de nos exportations. Par exemple, le montant des devises générées par l'exportation du café est passé de 52,5 à 3.8 millions de dollars. Le cacao et les huiles essentielles évoluent de manière aléatoire, alors que la valeur moyenne des exportations de manioc ne fait que diminuer en dépit d'une demande mondiale croissante.

La croissance du secteur agricole, bien que connaissant une amorce ces derniers mois, demeure faible et variable. L'offre alimentaire est toujours caractérisée par son insuffisance face à la demande. Le déficit de production alimentaire rend le pays nettement dépendant des importations de produits alimentaires. Selon les estimations de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) en 2004, la production nationale assurait, 43% des besoins alimentaires, disponible (en tonnes d'équivalents céréales) les importations, 52% et l'aide alimentaire, 5%. En matière de sécurité alimentaire, les enquêtes les plus récentes de la CNSA montrent que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population haïtienne (environ 1.9 million de personnes) ne sont pas satisfaits.

1.1.1 Evolution du cadre macroéconomique et son impact sur le fonctionnement du secteur agricole

Selon les données de la FAO, la production agricole per capita aurait fortement baissé entre 1980 et 1994, pour se stabiliser par la suite. Le déficit a été comblé par les importations de produits alimentaires qui ont alors augmenté de 8,5% en 1981 à 1984 avec un pic de 32% en 1996.

L'augmentation croissante de l'importation des produits alimentaires a contribué à la détérioration de la balance commerciale, à l'augmentation de l'inflation, à la dépréciation de

la gourde – renforcée par les déficits budgétaires accumulés – et donc au renchérissement des produits importés. La stabilité des prix est alors présentée comme l'un des objectifs prioritaires de la politique économique.

La politique de libéralisation des échanges extérieurs suivie depuis 1987 s'est accentuée en 1994. Elle n'a pas donné les résultats escomptés de réduction des prix des produits alimentaires et d'encouragement à l'exportation. Au contraire, cette libéralisation justifiée par l'insuffisance de l'offre n'a fait que fragiliser davantage le secteur agricole.

Par ailleurs, l'orientation de la politique économique axée sur des restrictions monétaires et budgétaires a entraîné un niveau élevé des taux d'intérêt réels, une surévaluation de la gourde et une réduction des dépenses publiques. La compétitivité prix et la compétitivité hors prix de l'économie haïtienne, notamment du secteur agricole, en ont été pénalisées. Cette politique a par ailleurs provoqué une baisse des termes de l'échange dans le secteur rural par rapport aux autres secteurs de l'économie et pénalisé ainsi les revenus des agriculteurs. Le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages, mais surtout des ruraux accuse une baisse notable qui s'est accélérée depuis le milieu des années 90. En milieu rural, les revenus ont chuté et les salaires aussi. Les aliments importés qui s'imposent en masse dans le milieu rural même, devenu acheteur net de produits alimentaires, deviennent de plus en plus inabordables puisque les revenus ne suivent pas l'inflation galopante.

1.2 LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL

Haïti a signé plusieurs accords qui peuvent avoir des retombées sur l'économie en général et sur le secteur agricole en particulier. C'est le cas avec le Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale de l'Accord de Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) qui s'étend sur la période 2006-2009 et qui a pour but de rendre l'économie haïtienne plus compétitive et de faciliter son intégration dans l'économie mondiale. Cet accord stipulait « *la libéralisation complète de l'agriculture par la réduction drastique des tarifs agricoles et l'élimination des barrières non-tarifaires, l'abolition des taxes d'exportation* ». Il en est résulté *l'abaissement à 4,5% du tarif moyen pour l'agriculture. Alors qu'auparavant, les tarifs appliqués aux produits agricoles évoluaient dans la fourchette 40-50%. Par exemple, ils sont fixés actuellement à 3% (riz, sucre), 5%(viande de poulet, de porc) voire 0% (banane, œuf, lait) alors qu'ils étaient pour ces catégories de produits, respectivement 50%, 40% et 50%* ». Le DSCNRP présente aujourd'hui les bases d'orientation du secteur agricole.

En tant que membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Haïti est partie prenante de l'accord sur l'agriculture en discussion au sein de l'organisation. Cet accord a pour but d'accroître l'accès au marché et de réduire les subventions à la production agricole dans les pays membres avec quelques exceptions pour les pays moins avancés.

Haïti est membre depuis 1989 de la Convention de Lomé et fait partie du groupe ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique). Cette convention avait régi durant plus de deux décennies les échanges commerciaux basés sur l'octroi de préférences entre ce groupe de pays et l'Union européenne pendant.

Cependant, les dispositions commerciales de Lomé ont été jugées incompatibles avec les nouvelles règles du commerce international. En vertu des règles de l'OMC, les préférences ont été qualifiées de discriminatoires. Ainsi, en juin 2000, a été signé à Cotonou un nouvel accord entre les 77 pays ACP, dont Haïti, et l'Union européenne.

L'Accord de Cotonou est un accord de partenariat global conclu pour une période de vingt ans et révisable tous les cinq ans. Il permet aux produits en provenance de l'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique répondant à des critères établis par la communauté d'accéder en franchise de droits au territoire de la Communauté européenne. Il constitue en passant une dérogation aux règles de l'OMC.

Un nouveau cadre de relations commerciales est établi entre l'Union Européenne et les six régions ACP, y compris Haïti, à travers les Accords de Partenariat Economique. Ce sont des accords de libre-échange réciproques, compatibles avec les règles de l'OMC qui, envisagent la réduction et la suppression progressive et réciproque des barrières tarifaires et non tarifaires, des obstacles techniques aux échanges, et ils englobent, entre autres, le commerce des produits agricoles, de la pêche et les services.

Depuis 1996, Haïti a intégré la Communauté des pays de la Caraïbe (CARICOM). Cette intégration régionale constituerait un atout non négligeable pour Haïti avec des bénéfices économiques et commerciaux à travers la création d'opportunités d'échanges avec les autres pays de la région.

Suite à la ratification du Traité de Chaguaramas révisé et du Protocole Agriculture, la CARICOM a choisi d'orienter l'agriculture vers le marché international et entend protéger le secteur agricole contre le dumping, les productions subventionnées, et autres mesures protectionnistes des partenaires commerciaux pouvant affecter la production de la région. Les pays membres sont aussi autorisés à soutenir leur agriculture sous forme de subsides.

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) constitue l'un des principaux instruments utilisés par la communauté pour protéger les différents secteurs de l'économie régionale. Les droits de douane sur les produits agricoles peuvent aller jusqu'à 40% au maximum.

Selon la CARICOM, les tarifs en vigueur dans le pays sont relativement bas, l'application du TEC entraînerait une hausse substantielle des droits de douane. En conséquence, Haïti a obtenu des suspensions du TEC sur quelques 500 produits pour cinq ans, correspondant à un ajustement renouvelable, censée débiter dès la ratification du Traité de CARICOM par le Parlement Haïtien. Haïti a reporté son adhésion au Marché Commun de la CARICOM en demandant un moratoire, n'ayant pas encore appliqué les dispositions afférentes au Traité de Chaguaramas.¹

En dehors de ces engagements multilatéraux, il importe de mentionner des accords spécifiques à certaines filières tels l'Accord International sur le Café, l'Accord International sur le cacao et d'autres accords commerciaux bilatéraux signés avec un certain nombre de pays.

¹ Voir annexe 4 : Situation des notifications d'Haïti à l'OMC

1.2.1 Les projections sur l'avenir de l'Agriculture dans le contexte régional et international

Il convient de retenir que la politique néolibérale a eu des nombreux effets néfastes sur le secteur agricole haïtien. Au niveau macro, elle a contribué au déclin de la production agricole, la chute des exportations, l'explosion des importations alimentaires, la réduction de l'appui à la production vivrière alimentaire. Aux niveaux méso et micro, elle est associée à une diminution des investissements publics dans le secteur et de l'assistance technique, avec comme effet la baisse de la productivité, de la production nationale et des revenus agricoles.

Ce qui a engendré l'appauvrissement des agriculteurs pour qui il est devenu plus difficile de vivre de leur métier et de satisfaire les besoins de leurs familles.

En perspective, grâce aux Accords sur l'agriculture de l'OMC et au Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM, il est possible de faire des interventions à la frontière en vue de réviser les tarifs appliqués. Toutefois, bien qu'il existe des possibilités d'application de l'option tarifaire dans certains accords (TEC, Accords sur l'agriculture de l'OMC), les engagements pris au titre d'autres accords comme ceux avec les IBW peuvent aller à l'encontre de ces possibilités et limiter leur mobilisation. Ainsi, il y va de la conformité des mesures à prendre dans le cadre de la gestion du sous-secteur.

2 CARACTERISATION DE L'AGRICULTURE HAITIENNE

2.1 LES GRANDS GROUPES D'ACTEURS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

Cinq grands groupes d'acteurs et opérateurs interviennent directement dans le secteur agricole. Ce sont :

- les acteurs et opérateurs étatiques qui comprennent les Ministères et les collectivités territoriales. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est le leader du secteur assurant autant que possible la fourniture des services aux agriculteurs. Les Collectivités Territoriales, conformément à la loi du 04 avril 1996, sont les gestionnaires privilégiés des ressources disponibles dans le milieu rural et sont des partenaires clés du MARNDR pour le développement du milieu rural.
- Les agriculteurs, les associations d'agriculteurs et d'autres opérateurs, les entrepreneurs du secteur privé classique.
- Des prestataires de services (ONG, firmes, Organisations Professionnelles Agricoles, Organisations Internationales) ;
- Des agents de commercialisation et/ ou de transformation ;
- Des partenaires financiers du secteur agricole.

2.2 LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU SYSTEME AGRICOLE HAÏTIEN

Le système agricole haïtien comporte comme principaux éléments:

- Le foncier ;

- Les bassins versants ;
- L'irrigation et les infrastructures hydro agricoles ;
- Services d'appui à l'agriculture ;
- Les sous-systèmes de production et commercialisation :
 - Elevage, pêche et aquaculture ;
 - Céréalière ;
 - Autres produits alimentaires
 - La commercialisation

2.2.1 Le foncier

La situation foncière en Haïti est caractérisée par la faible taille des exploitations agricoles (1.8 ha en moyenne), des difficultés d'accès de plus en plus importantes, et la prédominance des modes de gestion informelle et l'insécurité foncière. Celle-ci est due à de nombreux facteurs : extension des surfaces en indivision, la non-légalisation des transactions foncières, aliénation du foncier en fermage, appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et attribution de ces terres en métayage. Près de 75 % du foncier rural sont gérés de manière informelle par les paysans, sur la base des us et coutumes.

L'insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents troublant la paix sociale et qui peuvent être à l'origine de pertes en vie humaines et des dégâts matériels importants. Dans tous les cas on se retrouve dans une situation où l'environnement n'est pas favorable aux investissements productifs dans les milieux concernés et au développement de l'agriculture. L'insécurité foncière limite les possibilités d'investissements tant au niveau des Bassins Versants qu'au niveau des périmètres irrigués. Il en résulte une dégradation de ces milieux qui pourrait apporter une contribution non négligeable dans la sécurité alimentaire en Haïti.

Pour remédier à cette situation, l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA) a été mis en place. Mais les effets escomptés ne s'ensuivent pas, à cause de certaines faiblesses liées entre autres au faible degré d'articulation entre les différents organes étatiques impliqués, à l'inadéquation du cadastre avec le système foncier actuel et à l'insuffisance des ressources (humaines et matérielles) allouées à l'Institut.

2.2.2 Les bassins versants

Environ 85% des bassins versants du pays sont dégradés ou transformés de manière très rapide, causant de fréquentes inondations dans le pays, un épuisement ou disparition des facteurs de base de la production agricole, des effets néfastes sur les infrastructures de production en aval, etc. Les sols, parallèlement aux ressources ligneuses se dégradent rapidement. Le potentiel exploitable est de 7700 km² (29%), or la superficie effectivement cultivée est de l'ordre de 11900 km² (44%), ce qui signifie que 420 000 hectares de terres marginales sont mis en culture. Ainsi, l'érosion des sols est estimée à environ 12000 ha par an. Les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation sont entre autres la mauvaise gestion de l'espace, la fragilité du milieu physique (fortes pentes, nature des matériaux), la forte pression démographique, la faible productivité de l'agriculture, la violence des

phénomènes climatiques, les pratiques culturales érosives, la coupe de bois intensive pour les besoins énergétiques et pour la construction.

2.2.3 L'irrigation et les infrastructures Hydro agricoles

Le MARNDR a inventorié, en 1999, 243 systèmes d'irrigation couvrant une superficie de l'ordre de 75 000 ha, dont 35.000 ha sont consacrés à la riziculture, 8.000 ha à l'exploitation de la banane et une grande partie à aux cultures de maïs, de haricot et des légumes.

Actuellement, il existe cinq (5) types de système irrigué (SI) caractérisés en fonction de leur taille : un grand SI, celui de la Vallée de l'Artibonite qui s'étend sur 38 000 ha ; un moyen SI qui est formé par douze (12) systèmes localisés dans La Plaine du Cul de Sac, de Cabaret, d'Arcahaie, de Léogane, des Gonaïves, des Cayes et de Saint-Raphaël), et s'étendant sur une superficie totale de 34 000 ha ; environ soixante (60) petits SI qui contrôlent selon le cas des aires de dimension variée (entre 30 et 900 ha) et couvrent un total de 13.000 ha ; des stations de pompage et des puits artésiens ; des lacs collinaires, étang et petits plans d'eau.

Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques. L'exploitation de ces systèmes se heurte en outre à des problèmes de gestion, imputables en grande partie à la faible implication des usagers.

2.2.4 Autres infrastructures agricoles et rurales

La situation des infrastructures d'appui au développement agricole et rural est critique. Le réseau routier estimé à 3400km est en mauvais état à 80%. De nombreuses zones à fort potentiel de production à travers le pays sont enclavées et pratiquement inaccessibles en saisons pluvieuses. Les infrastructures d'élevage sont dans un piteux état. Des structures de stockage et de conservation des produits agricoles sont rares et peu adéquates lorsqu'elles existent. Cela porte les producteurs à vendre généralement leurs produits immédiatement après la récolte. Ce qui entraîne de fortes variations de prix au cours de l'année et la mise en marché de produits de faibles qualités, notamment la viande, les fruits et les légumes. L'indisponibilité de l'énergie électrique constitue aussi une contrainte majeure au développement de certaines filières agricoles.

2.2.5 Services d'appui à l'agriculture

2.2.5.1 Encadrement et recherche/formation agricole

L'encadrement agricole sur le terrain est en principe assuré par des structures déconcentrées du MARNDR à savoir une quinzaine de directions et de sous directions départementales et une quarantaine de bureaux agricoles (BAC). La diffusion de paquets techniques est censée assurer par ces structures qui se retrouvent dans les 10 départements géographiques du pays.

Des organismes comme l'ODVA et les centres de recherche/développement ont aussi la mission de vulgariser des techniques de production adaptées au niveau de leurs zones d'intervention.

En dépit de l'importance de l'agriculture, les services d'appui à la production qu'offraient les centres de recherche sont quasiment absents aujourd'hui. Les centres de recherche/formation/développement n'assurent pas à l'heure actuelle les missions pour lesquelles ils ont été créés par manque de programmes de travail, de budget de fonctionnement et de ressources humaines et matérielles. Ainsi la recherche agronomique et la vulgarisation au niveau du Ministère de l'Agriculture sont pratiquement nulles si l'on écarte quelques actions ponctuelles réalisées au niveau de certaines structures (parcelles de démonstration).

2.2.5.2 L'approvisionnement en intrants agricoles

Un frein important à l'amélioration de la productivité agricole est la faible disponibilité et l'accès très limité aux intrants agricoles, tels que semences de qualité, fertilisants, pesticides, produits vétérinaires, aliments pour bétail, etc. Le formidable gisement que représentent les déchets organiques urbains n'est pas pratiquement pas exploité.

L'agriculteur utilise généralement comme semences des graines tirées de sa production ou achetées au marché rural. Ce qui fait que les planteurs disposent aujourd'hui d'un matériel génétique local de faibles rendements. La faiblesse de l'outillage agricole est aussi évidente partout à travers le pays.

Aujourd'hui, grâce à la diminution du prix du pétrole sur le marché international et au programme de subvention des engrais en cours de réalisation au MARNDR, les prix des fertilisants chimiques sont en baisse sur le marché local. Il conviendrait toutefois de trouver, à moyen terme, des ressources budgétaires pour financer un tel programme de subvention du prix des engrais.

2.2.5.3 Le crédit rural

Actuellement, il existe une forte demande de crédit émanant de divers acteurs dans le secteur agricole et agroindustriel (entreprises, coopératives, groupements de producteurs, ménages, etc.). Le BCA, institution étatique qui accorde du crédit en milieu rural, aujourd'hui fortement décapitalisé, à cause du faible taux de remboursement est incapable de jouer son rôle. Les banques interviennent très peu dans le milieu rural, à cause des risques liés à la production agricole. La faiblesse de l'institution étatique et la quasi-absence du secteur financier classique ont créé un espace favorable au fonctionnement d'une diversité d'institutions de micro finance en milieu rural. Elles sont de plusieurs types : coopératives, ONG, associations, etc. En réalité, le financement du milieu rural par les institutions formelles de crédit est très faible par rapport aux besoins. Il en résulte une réduction des activités productives et recours à du crédit usuraire. Il existe donc un besoin important et urgent pour apporter des capitaux frais en milieu rural afin de faciliter des investissements productifs dans l'agriculture. Les institutions de micro finance dominant largement le paysage mais s'intéressent surtout aux zones urbaines et périurbaines. En outre, elles accordent surtout des prêts à des activités non

agricoles telles que le commerce. L'offre est peu diversifiée, avec des conditions prédéfinies, non négociables qui sont généralement peu adaptées aux principales activités du monde rural et ce, surtout par son rythme de remboursement qui est fréquemment mensuel et sa courte durée. Cette situation entraîne une réduction des activités productrices dans le secteur, qui a pourtant un besoin urgent d'investissement productif.

2.2.6 Les sous-systèmes de production et commercialisation

Le secteur agricole haïtien comporte trois grands sous-systèmes de production : élevage, pêche et aquaculture ; céréalier ; autres produits alimentaires. Ces trois sous-systèmes sont étroitement interdépendants, la quasi-totalité des exploitations agricoles pratiquant la polyculture et le poly-élevage et la plupart des pêcheurs ayant aussi une activité agricole.

2.2.6.1 Le sous-système de production : élevage, pêche et aquaculture

L'élevage joue un rôle extrêmement important dans le système d'épargne des exploitations agricoles familiales (800.000 à 1.000.000). En effet, 35% des exploitations élèvent plus de 1.000.000 porcs, 55%, 1.500.000 de bovins ; 65%, 2.500.000 de caprins et 80%, 4.000.000 de volailles.

L'élevage en petites exploitations familiales représente plus de 90% de la production nationale. Il satisfait l'essentiel de la demande solvable actuelle du pays et exporte annuellement vers la République dominicaine 50.000 caprins pour environ \$US 2.000.000 sans compter les bovins et les volailles rustiques.

La production nationale ne satisfait pas la demande du marché local en œufs, en produits laitiers et en viande de volaille industrielle qui est compensée par d'importantes importations commerciales, à la hauteur de US\$ 20.000.000/ an pour 360.000.000 d'œufs, US\$ 40.000.000/ an pour 90000 TM équivalent lait de produits laitiers et 2.500.000 poulets par mois.

L'élevage bovin avec environ 500000 vaches adultes a un potentiel de plus de 100.000 TM par an, capable de satisfaire la demande solvable actuelle en produits laitiers. Mais, faute d'infrastructures pour la transformation et la commercialisation, ce sous-secteur ne peut profiter d'un marché actuellement comblé à 80% par des importations commerciales (90.000 TM).

Concernant l'aviculture, il existe un potentiel d'implantation de 5 000 unités familiales de pondeuses à raison de 200 têtes par unité. Ce qui peut assurer une production nationale de 24 millions d'œufs par mois.

L'augmentation de la production aquacole nécessite une meilleure gestion et une exploitation rationnelle des lacs et étangs. La pêche est peu développée et est confrontée à la faiblesse d'équipements, au manque d'infrastructures de transformation et de conservation et à la rareté de sources de crédit.

Le développement des filières élevage, pêche et aquaculture fait face à de nombreuses contraintes, telles, la faible disponibilité en fourrage, en intrants et infrastructures

d'abreuvement, les faibles disponibilités d'alevins dans le cadre de l'aquaculture et la faiblesse technologique, les prix élevés des aliments importés, le faible accès au crédit, les faiblesses au niveau de la professionnalisation du sous-secteur dans un contexte d'absence de protection de la production nationale.

2.2.6.2 Le sous-système céréalier

Le riz irrigué est produit au niveau d'une quinzaine périmètres avec une forte concentration dans la Vallée de l'Artibonite qui fournit environ 60 % de la production nationale. La riziculture occupe 130 000 ménages, dont 90.000 dans l'Artibonite, incluant les 30 000 ouvriers métayers.

La production nationale de riz est en déclin depuis plus d'une dizaine d'années. Cette baisse est causée principalement par la gestion inefficace de l'eau d'irrigation et le mauvais drainage du périmètre de l'Artibonite, l'accès difficile des agriculteurs aux intrants, la concurrence du riz importé, etc. Les récents appuis fournis par le MARNDR sous forme d'intrants, d'équipements agricoles et de réhabilitation des infrastructures d'irrigation ont toutefois contribué à une amélioration de la performance technique de la culture du riz.

La demande nationale de riz est satisfaite à 80% par le riz importé, à 12% par le riz produit dans l'Artibonite et à 8% par le riz produit dans les autres périmètres rizicoles du pays et les déchets d'usinage de riz de la République Dominicaine, dénommée *cabecit*.

Concernant le maïs, on trouve sur le marché national le maïs local et le maïs importé. Le bassin de concentration de la production du maïs local est localisé dans la plaine des Cayes (département du sud) avec 24,000 ha sur environ 250,000 ha à travers le pays. On retrouve des sous-zones de production relativement importantes dans la Grande-Anse, le Nord, le Plateau Central et l'Artibonite. La culture de maïs rapporte très peu aux producteurs de par son rendement trop faible, en dépit des avancées technologiques réalisées dans la plaine des Cayes.

Le sorgho est la troisième céréale en importance en Haïti après le riz et le maïs. Il est l'une des cultures d'avenir d'Haïti menacée par la rareté de l'eau. La production de sorgho est de loin moins coûteuse que le maïs qui a besoin beaucoup d'eau. Il n'est pas desservi par un réseau fort d'intermédiaires commerciaux qui assurent sa transformation et sa commercialisation. Sa mise en marché se fait de préférence dans les milieux de production de la culture.

2.3 SYNTHÈSE : CONTRAINTES ET ATOUTS DU SECTEUR AGRICOLE

2.3.1 Contraintes

Le faible niveau de performance du secteur agricole est lié à un ensemble de contraintes qui peuvent être listées comme suit :

- La dégradation accélérée des ressources naturelles (sols eau, forêts) avec en particulier pour conséquences la diminution progressive de la capacité productive des terres
- L'urbanisation inconsidérée de terres de plaines irriguées ou humides
- La non disponibilité d'intrants agricoles de bonne qualité et au moment opportun
- Le coût élevé des intrants agricoles stratégiques, en l'absence du programme de subvention du MARNDR
- Un système foncier caractérisé par l'insécurité foncière (accès en métayage ou fermage avec des baux à très court terme, ou accès en indivision familiale), la petite taille de la plupart exploitations agricoles, les conflits terriens dans certaines zones du pays
- L'accès difficile au crédit agricole
- La déficience de la recherche agronomique et de l'encadrement technique
- La déficience des infrastructures agricoles et rurales dont les infrastructures d'irrigation et de drainage, les voies d'accès secondaires, les facilités d'entreposage et de conservation, les structures de transformation
- L'obsolescence du matériel agricole
- L'absence de financements conséquents dans le sous secteur de l'élevage
- la diminution marquée des sous-produits agricoles et des aliments pour bétail en général
- la dégénérescence des génotypes locaux, par suite de saillies incontrôlées, l'indisponibilité de géniteurs de qualité
- l'incidence négative de certaines maladies endémiques et épidémiques
- l'absence de tout contrôle épidémiologique, de campagne régulière de prophylaxie et de suivi sanitaire
- l'insuffisance d'équipements de pêche et le manque d'organisation des pêcheurs.
- L'exode rural avec corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation
- Une libéralisation trop excessive du marché des produits agricoles (bas tarifs, éliminations des restrictions quantitatives)
- Une politique budgétaire défavorable avec très peu de ressources publiques allouées au secteur agricole
- Une coordination insuffisante des interventions dans le secteur agricole
- Un manque d'articulation avec les autres actions des autres secteurs de l'Etat d'une part et du privé d'autre part

2.3.2 Atouts

Malgré ce contexte difficile, le secteur agricole dispose de sérieux atouts susceptibles d'être valorisés dans le cadre d'actions visant son développement. Ils peuvent être résumés ainsi:

- Les possibilités d'exploiter les marchés niches et ethniques dans le cadre de l'intégration régionale
- La possibilité d'irrigation existante
- L'existence d'un marché local à satisfaire
- Les possibilités d'exploitation de label d'agriculture biologique

- La possibilité de mécanisation agricole dans les plaines au travers d'investissements publics et privés
- La possibilité de développement de l'élevage, notamment au niveau des terres en pente, avec le renforcement des services de santé animale pour arriver à l'agro-transformation du lait, de la viande dans les différentes communes du pays
- Le développement (en cours) des activités de transformation au sein des filières agroalimentaires
- L'existence d'un réseau élargi d'organisations de producteurs
- L'existence de réseaux d'entités de crédit dans les zones rurales

3 CADRE D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

L'agriculture haïtienne en dépit de ses grandes dérives historiques continue de jouer un rôle important dans l'économie nationale. C'est d'ailleurs à juste titre que le Gouvernement fait de ce secteur le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, tel qu'il apparaît dans les documents officiels, notamment le DSNCRP (Document de Stratégie Nationale de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté). Les principaux centres d'intérêt de ce document, en ce qui concerne le secteur agricole sont :

- **Promotion d'une agriculture durable et d'une meilleure gestion du foncier**, mettant l'accent sur l'amélioration de la gestion des terres et protection des bassins versants ; la sécurisation foncière, la lutte contre l'absentéisme et la recherche d'un type d'exploitation garantissant le développement durable ;
- **Relance de la production agricole** par une meilleure organisation des filières agricoles en amont et en aval de la production, un meilleur accès des producteurs aux services de base;
- **Modernisation des infrastructures rurales**, qui embrasse la réhabilitation et l'aménagement des grands systèmes d'irrigation existants, la construction de nouveaux systèmes, l'aménagement des grandes structures de stockage d'eau et la construction/réhabilitation des pistes agricoles dans les zones de production, la construction et le réaménagement des marchés ruraux ;
- **Promotion de la pêche et de l'aquaculture** par l'adoption de nouvelles lois permettant l'octroi de concessions à des compagnies privées pour l'exploitation des ressources marines et la pêche en haute mer;
- **Relance de l'agro transformation**, qui inclut la réouverture des usines fermées, la modernisation des petites et moyennes entreprises, l'octroi des crédits d'équipement pour le développement de petites unités de conservation et de transformation, la promotion de la formation entrepreneuriale dans les centres universitaires tout en facilitant l'installation des fermes des jeunes diplômés ;
- **Promotion d'une nouvelle stratégie de commercialisation**, en révisant la politique douanière, en offrant des produits de qualité et en quantité suffisante à des prix intéressants ; Renforcement des structures d'appui à la production à travers la

recherche agricole, la formation et la vulgarisation agricole, le renforcement des OPA et l'encouragement à la mise en place de plateformes de concertation.

- **Financement de l'agriculture**, à travers le « crédit supervisé ou contrôlé » particulièrement au bénéfice d'associations.

4 CADRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 2010-2025

La Politique de Développement Agricole doit assurer un développement durable de la productivité du secteur. Il revient donc à l'État, à travers le Ministère de l'Agriculture, de travailler de concert avec les acteurs et autres secteurs concernés, à la mise en place d'un cadre d'intervention favorisant la cohérence et éliminant la duplication des actions. Cette politique doit relever les grands défis suivants :

- La garantie de la souveraineté alimentaire (recherche de la satisfaction maximale de la demande alimentaire nationale);
- La modernisation de l'agriculture;
- L'augmentation de sa compétitivité ;
- Son développement durable ;
- La réduction de l'exode rural ;
- L'augmentation de son apport en devises.

4.1 LA VISION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La Politique de Développement Agricole s'inscrit dans une vision à long terme d'une agriculture :

- moderne, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ;
- productive et compétitive sur le marché local et sur le marché international, permettant d'assurer la sécurité alimentaire de la population ;
- procurant des revenus décents à ses actifs ;
- respectueuse de l'environnement
- dégageant des excédents pour le fonctionnement des entreprises agro-alimentaires

4.2 PRINCIPES DE BASE

Les principes de base de la politique agricole sont :

- Une meilleure définition du rôle des parties prenantes (État, producteurs, bailleurs de fonds, ONG, société civile) ;

- La bonne gouvernance privilégiant la concertation et le consensus, et une gestion transparente des ressources
- La participation active des communautés de base à la définition et la mise en œuvre des plans, programmes et projets qui seront issus de la politique agricole ;
- La promotion des femmes et des jeunes qui vivent du secteur agricole ;
- La transformation de l'agriculture en une activité professionnelle rentable et génératrice de revenus ;
- La durabilité environnementale.

4.3 OBJECTIFS PRIORITAIRES ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif général de la politique agricole est de contribuer à la promotion économique et sociale de la population haïtienne, à travers:

- l'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- l'accroissement des revenus des agriculteurs ;
- l'augmentation des rentrées de devises dans le pays ;
- la réduction de la vulnérabilité des populations face aux désastres naturels.

Cinq (5) objectifs spécifiques y assignés :

- augmenter la production agricole ;
- adopter des politiques macro-économiques appropriées susceptibles de garantir la stabilité des prix aux producteurs agricoles ;
- assurer une plus grande équité dans la répartition des revenus des filières agricoles ;
- promouvoir le développement des cultures d'exportation traditionnelles et non traditionnelles ;
- assurer la protection des ressources naturelles (sols, eaux, forêts) par la pratique d'une agriculture intégrée, conversationniste et intensive.

Les résultats suivants sont attendus:

- Une croissance soutenue dans le secteur agricole augmentant la contribution de l'agriculture au PIB de 25 à 30% en 10 ans;
- Une meilleure valorisation des ressources et des produits locaux (diminution des pertes de 50%) avec une bonne organisation des marchés ;
- Des valeurs ajoutées accrues, diversifiées et mieux réparties ;
- Des revenus et emplois augmentés ;
- La sécurité alimentaire interne renforcée de 43 à 70% ;
- Des rentrées de devises à travers l'exportation équilibrant la balance des paiements ;
- L'amélioration (grâce des services et soutiens adéquats) de la production et de la productivité des exploitations familiales marchandes et des entreprises impliquées dans l'agriculture ;

- Une meilleure gestion des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations aux cataclysmes naturels.

4.4 APPROCHE GENERALE

La politique de développement agricole privilégie:

- Une approche territoriale modulée en fonction des potentialités et des spécificités des différentes zones agro-écologiques du pays et recherchant cohérence et complémentarité entre les actions.
- Une approche bassins versants, allant du sommet jusqu'à l'aval et prônant l'interaction entre l'aval et l'amont
- Une approche filière recherchant la concertation entre les acteurs dans le cadre de dispositifs interprofessionnels rassemblant autour d'une même table État, secteur privé et Organisation de Producteurs, quel que soit le produit considéré (marché intérieur ou exportation).

4.5 PRINCIPAUX LEVIERS

Les principaux leviers sur lesquels s'appuie la politique agricole sont entre autres :

- Les investissements dans des infrastructures publiques
- Les appuis destinés à augmenter la compétitivité de filières sélectionnées et corriger les imperfections du marché, y compris des subventions, tout en mettant en place des mécanismes de diminution progressive du niveau de cette subvention
- L'offre de services agricoles de base aux acteurs concernés

5 LES AXES STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Ces Axes Stratégiques, au nombre de sept (7), traduisent évidemment les priorités et choix de la politique agricole et permettent de fixer pour tous les acteurs le cadre général d'intervention, les champs d'actions privilégiés et les types d'activités soutenus.

5.1 APPUI A L'ACCESSIBILITE AUX FACTEURS DE PRODUCTION

5.1.1 Amélioration de l'accès au crédit rural

La faiblesse des dispositifs de financement de l'activité agricole, comme des secteurs amont et aval constituent un véritable goulot d'étranglement. La Politique Agricole contribuera à doter le secteur agricole de mécanismes appropriés de financements répondant aux besoins des différents acteurs. L'amélioration de l'accès au crédit passe, dans le court terme, par :

- la mobilisation de ressources financières en faveur du milieu rural (taxe spéciale, caution mutuelle, épargne rurale ou fonds de garantie internationale) pour la mise en place de fonds de garantie permettant de couvrir les besoins des producteurs en général. Ainsi, seront mis des outils de crédit adaptés à chaque type d'opération (production, transformation, commercialisation, équipements et infrastructures. L'accent sera mis aussi sur l'amélioration des conditions d'accès et le développement du crédit de proximité.
- la consolidation des structures de financement décentralisées (caisses populaires, banques communautaires, mutuelles de solidarité...)

Dans le moyen terme il va falloir mettre en place un système d'assurance associé au crédit rural et un fonds de compensation pour les pertes occasionnées par des catastrophes naturelles.

5.1.2 Accès au foncier

L'accès sécurisé à une terre en quantité suffisante s'impose de plus en plus comme une dimension incontournable de tout processus visant l'amélioration de la productivité des terres, la préservation des ressources naturelles et le développement agricole. Des efforts soutenus et massifs seront alors déployés pour traiter de manière efficace les questions relatives au foncier dans le milieu rural, particulièrement dans les zones agricoles à haut potentiel (plaines irriguées; montagnes, plaines et plateaux humides) en vue d'offrir aux agriculteurs la sécurité d'exploitation sur les parcelles qu'ils cultivent pour favoriser les aménagements, la mise en œuvre de systèmes de cultures intensifs mais non dégradants et valoriser au mieux les investissements. A cet effet, l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA), avec l'appui du MARNDR, mettra l'accent, à court et à moyen termes, sur :

- L'établissement de mécanismes de concertation et de procédures d'arbitrage là où la situation foncière est potentiellement conflictuelle ;
- La recherche de voies et moyens pour réduire le coût de l'accès à un titre de propriété formel (arpentage, frais de notaire) pour les petits exploitants disposant de parcelles en indivision ;
- La définition de nouvelles conditions du métayage qui sont favorables aux exploitants agricoles également en leur permettant de capitaliser et de réaliser des

investissements à moyen et long terme, et qui permettent un réel partage des risques entre les exploitants et les propriétaires terriens.

- La mise au point de dispositions légales pour inciter la mise en valeur des surfaces agricoles utiles des absentéistes ;
- La mise au point de dispositions légales pour freiner le morcellement des parcelles cultivées, atteindre la superficie agricole minimum (économiquement rentable et durable sur le plan environnemental) ;
- La mise au point de dispositions légales pour fixer la durée de la location des terres prises (sur 18-20 ans) et encadrer le montant des loyers afin d'éviter des augmentations abusives ;
- La distribution des terres du domaine privé de l'Etat et d'autres superficies rendues disponibles à ceux qui les travaillent réellement
- L'application de dispositions légales relatives au contrôle de l'urbanisation des terres à fortes potentialités agricoles ;
- La revue du code civil concernant l'héritage des terres agricoles
- La mise à disposition de moyens (humains et matériels) conséquents pour que l'INARA, l'ONACA, les mairies et les différents autres partenaires puissent jouer efficacement leur rôle

5.1.3 Accès à l'Eau d'irrigation et Gestion des PPI

Pour assurer une meilleure maîtrise de l'eau, des aménagements hydro-agricoles seront mis en place moyennant des subventions aux investissements et selon une stratégie prenant en compte à la fois l'infrastructure physique, l'aspect social et institutionnel, la mise en valeur agricole. Les éléments de stratégie porteront en particulier sur :

- a) Le stockage de l'eau en montagne ;
- b) L'augmentation des surfaces irriguées au niveau des plaines et plateaux ;
- c) L'intensification et la disponibilité de l'eau d'irrigation sur les parcelles de production en situation de plaine ;
- d) La gestion optimale et rationnelle de l'eau d'irrigation ;
- e) Le transfert de la responsabilité de la gestion des périmètres irrigués aux usagers et l'appui à la mise en place et/ou au renforcement des associations d'irrigants
- f) La protection des châteaux d'eau et bassin versants en amont des systèmes d'irrigation en faisant la promotion de systèmes de production à caractère antiérosif en montagne, en étroite collaboration avec les agriculteurs et en concertation avec le Ministère de l'environnement.

5.1.4 Accès aux intrants

La modernisation de l'agriculture exige que les producteurs et entrepreneurs agricoles puissent avoir accès aux intrants et outils agricoles de qualité et aux services essentiels. Il s'agit ici de mettre à leur portée, tant en termes de proximité physique qu'en matière de coûts, les intrants (semences, engrais, pesticides, aliments du bétail et produits vétérinaires, outils) dont ils ont besoin pour augmenter la productivité de leur travail. Les mesures spécifiques à prendre consisteront à:

Dans le domaine semencier :

- appuyer la production/multiplication de semences artisanales et des semences de base
- établir et mettre en vigueur des normes claires de qualité de semences ainsi qu'une structure de contrôle efficace

Dans le domaine des engrais, des produits phytosanitaires et des outils :

- établir une politique de prix et d'approvisionnement national évitant les distorsions généralement constatées ; assurer les contrôles de qualité et de conformité ;
- encourager l'organisation des producteurs en association pour réduire les coûts par des achats groupés ;
- appuyer la mise en place ou le renforcement d'un réseau décentralisé de boutiques d'intrants gérées par les associations de producteurs tout en tenant compte des leçons du passé ;
- appliquer une subvention dégressive aux agriculteurs en impliquant le secteur privé et en limitant les distorsions du marché. Un tel programme de subvention devra être inscrit dans le budget de la République ;
- mettre en place à terme des unités de production d'engrais à partir des déchets organiques des grands centres urbains.

5.1.5 Accès aux matériels et équipements agricoles

Des efforts seront déployés pour faciliter l'accès des exploitants agricoles aux matériels et équipements en appui à la production. Les mesures spécifiques envisagées concernent :

- A court terme :
 - le crédit à moyen terme et à taux subventionné
 - l'établissement d'un programme de promotion et de formation de prestataires de services de traction animale et motorisée, incluant la fourniture de pièces de rechange ;
- A moyen terme : l'appui à l'installation de petits systèmes hydroélectriques.
- A long terme : l'incitation à l'installation d'entreprises rurales modernes (ateliers de mécanique agricole, conservation et transformation agroalimentaire) ;

5.2 APPUI A LA RELANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE BASE

5.2.1 Recentralisation de l'offre locale autour de la banane, du haricot, de l'igname et d'autres tubercules (manioc, patate)

Une augmentation de la consommation des tubercules et des racines peut contribuer à diminuer la consommation per capita de riz et en diminuer ainsi les importations. Les éléments de stratégie à court terme sont :

- La promotion de la distribution de semences et de produits phytosanitaires (accompagnée de conseils techniques) pour les légumineuses, les bananes et les tubercules (variétés plus productive, tolérantes à maladies) avec une option préférentielle pour les produits biologiques;
- L'organisation de la gestion post-récolte et de la commercialisation au niveau de groupements (augmentation capacité de stockage, contractualisation des ventes, regroupement de la production).

Dans le moyen terme, il va falloir opérationnaliser des centres d'expérimentation avec une fonction élargie de guichets multiservices.

5.2.2 La promotion de la relance des filières céréalières (riz, maïs)

La forte hausse des prix céréaliers sur le marché international plaide en faveur d'une convergence de disponibilité de services et d'intrants pour permettre l'intensification de la production céréalière, particulièrement de la filière riz dont la production devrait doubler d'ici 2020 (objectif 6% de croissance annuelle). Pour ce faire, un programme de relance de ces filières devra être mise en œuvre et devra comporter:

A court terme

- L'accompagnement technique des producteurs pour aider la transformation de l'agriculture familiale
- La promotion d'unités de stockage gérées par les groupements de producteurs ;
- La fixation de prix minimum aux producteurs par intervention sur les marchés (stockage-déstockage et éventuellement protection des prix aux frontières si les prix baissent;
- La stabilisation des prix à la production suivant les modalités citées précédemment;
- La préparation de la législation sur les semences (cadre légal).

A moyen terme

- La mise en place de coopératives de gestion de matériels et équipements agricoles (CUMA) au niveau local ;
- La redynamisation des structures de production et de conservation de semences céréalières améliorées au niveau national : recherche ; laboratoire de semence ; champs semenciers (valorisation des fermes d'État, etc.) ; certification ;

5.3 APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE.

5.3.1 Élevage

Dans le contexte d'amélioration de la sécurité alimentaire en Haïti, de programme de lutte contre la pauvreté et de génération de revenus pour le plus grand nombre, l'élevage familial paysan et de type semi-intensif offrent de grandes opportunités.

Le cadre stratégique sur la santé et la production animales, comprend sept axes prioritaires : pêche et aquaculture, production et transformation du lait, élevage paysan et agro-écologie, aviculture et porciculture intensives, santé animale, innocuité et sécurité sanitaire des produits d'élevage et apicole.

Dans le court terme, les lignes d'action proposées sont les suivantes :

- Promotion des techniques d'élevage en agro-écologie, adaptées à l'environnement montagneux
- Implantation des structures de production d'aliments pour en accroître l'offre;
- Renforcement des organisations d'éleveurs ;
- Restructuration des services vétérinaires officiels, particulièrement les services vétérinaires départementaux ;
- Renforcement de la coopération entre le MARNDR et les institutions privées et ONG impliquées dans la production et la santé animale.

Celles à moyen terme sont :

- Etablissement de centres de protection sanitaire de surveillance épidémiologique ;
- Consolidation des GSB et leur regroupement en fédérations communales et départementales ;
- Approvisionnement compétitif d'aliments (aliments alternatifs, importation en grands volumes pour réduire les coûts,).

5.3.2 Pêche et aquaculture

Dans les filières pêche et aquaculture, les mesures envisagées dans le court terme sont :

- Appui à la conservation et commercialisation des poissons ;
- Élaboration d'un cadre légal plus adapté aux conditions actuelles

Celles à mettre en œuvre à court et à moyen termes sont :

- Renforcement de la gestion de la qualité des produits (innocuité alimentaire et traçabilité) ;
- Appui au développement de la pêche « vulgarisation des dispositifs de concentration de poissons (DCP), renforcement des organisations des pêcheurs et des marchandes, accès aux équipements de pêche ».

5.4 APPUI A LA TRANSFORMATION ET A LA COMMERCIALISATION

5.4.1 Promotion des filières agro alimentaires

La promotion des filières agroalimentaires est conditionnée par le renforcement du micro-entreprenariat agro-industriel. Les produits concernés sont : fruits et légumes, les céréales, les tubercules, les produits carnés, les produits laitiers, les fruits de mer, le miel, le sel marin, la canne à sucre, le café/cacao, sans oublier le biocarburant et les huiles essentielles. Les éléments stratégiques priorités à court terme sont :

- Développement du crédit rural décentralisé pour l'agro-transformation;
- Promotion de petites entreprises de collecte, de conditionnement de produits agricoles et également petites entreprises de services de conservation.

L'élément à considérer à moyen terme est la promotion d'usines locales de production et/ou de recyclage de matériels de conditionnement.

5.4.2 Une nouvelle stratégie de commercialisation

5.4.2.1 Promotion d'un mécanisme incitatif de la consommation locale

Dans ce cadre, les points stratégiques sont priorités :

A terme

- Promotion médiatique (spots publicitaires, émissions) en faveur de la consommation de certains produits locaux, en particulier tubercules et racines ;
- Équipement des unités de transformation de produits agricoles en infrastructures de conditionnement et de stockage ;
- Meilleure organisation des circuits de commercialisation ;
- Promotion d'achats locaux (PAM, PNCS, Hôpitaux, PNH) ;
- Amélioration de l'image des produits agricoles haïtiens.

A moyen terme :

- Modernisation des marchés régionaux ;
- Mise en place d'un système d'informations de marchés (SIM) ;
- Construction d'alliances productrices et commerciales ;
- Régulation des importations (contingentement et politiques tarifaires) ;
- Application d'un niveau de protectionnisme au secteur agricole.

5.4.2.2 Intégration des marchés agricoles et alimentaires haïtiens et dominicains

La cohabitation de l'île d'Haïti oblige la République d'Haïti et la République Dominicaine à harmoniser leurs relations économiques et commerciales pour le bénéfice des deux peuples. Dans ce contexte, il convient à court terme de :

- Renforcer les liens entre chambres de commerce, d'agriculture et d'industrie des deux pays ;
- Prendre des mesures de promotion et de garantie des investissements transfrontaliers ;
- Faciliter le transfert inter-frontalier de marchandises agricoles et alimentaires ;
- Assurer la coordination entre MARNDR, MAE, MCI, et BCSA de la conquête des parts de marchés aux produits agricoles haïtiens (produits ethniques, etc.) ;
- D'harmoniser les taxes à l'importation sur les produits agricoles et alimentaires.

Et à moyen terme de :

- Appliquer graduellement le tarif extérieur commun de la CARICOM, et adopter des nouvelles normes sanitaires ;
- Rechercher la convergence dans le suivi des marchés et le contrôle de qualité des produits agricoles ;
- Aménager un cadre de concurrence loyal entre Haïti et la République Dominicaine (Commission mixte, commission zoo et phytosanitaire, mesures douanières, etc.).

5.4.2.3 Mise en place de filets de sécurité et de stockage préventifs

Ces filets de sécurité concernent à la fois les ménages structurellement vulnérables et ceux, sujets à des difficultés en période de crise. Dans le court terme, les mesures comprennent :

- L'identification des ménages vulnérables (mise à jour des profils de vulnérabilité) ;
- L'aide directe aux populations très vulnérables ;

Dans le moyen terme, elles comprennent :

- La promotion de banques céréalières ou greniers villageois (silos communautaires) ;
- La mise en place de chantiers de travaux publics permanents au niveau communal pour l'entretien des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

5.4.2.4 Promotion des filières d'exportation

Cette ligne d'action cible les fruits tropicaux (mangue, avocat, papaye, etc.), le café et le cacao dans une démarche de label bio et de recherche de qualité. Elle comprend, dans le court terme :

- Promotion d'unités artisanales de transformation des fruits au niveau local et d'entreprises intervenant dans le conditionnement et le transport de fruits frais ;
- Promotion des techniques artisanales de cueillette de fruits ;
- Établissement et mise en vigueur des normes de qualité ;
- Études de marché dans les différents pays importateurs et renforcement des capacités de commercialisation des groupements (démarche de pré-coopérative).

Dans le moyen terme, elle comporte :

- Mise en place d'un système fiable de certification des produits biologiques ;
- Mise à profit un système d'assurances agricoles pour amortir les risques de marché.

5.4.2.5 Développement et pérennisation du réseau de pistes, routes et infrastructures stratégiques dans l'écoulement de produits agricoles

La nécessité de favoriser le désenclavement des zones de production, de faciliter l'évacuation des produits agricoles et le transport des intrants et marchandises ont un déterminisme important sur la compétitivité du secteur agricole. Il importe donc de :

- Sensibiliser le MTPTC sur les besoins du secteur agricole en termes de routes communales, notamment celles desservant les zones à haut potentiel de production;
- Intégrer dans les projets à caractère agricole un volet de construction de pistes agricoles ;
- Doter les zones prioritaires d'infrastructures électriques.

5.5 PRESERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

5.5.1 Accélération du réaménagement des bassins versants des montagnes humides et semi-humides

La reforestation peut se faire à partir de filières garantissant une couverture végétale permanente en zones montagneuses et génératrices de revenus. C'est le cas des cultures bioénergétiques (espèces ligneuses, jatropha...), de l'arboriculture fruitière et de filières élevage (viande et lait) qui peuvent contribuer à stabiliser des zones de pâturage de montagne. Pour ce faire, les pistes d'actions proposées dans le court terme sont les suivantes :

- Identification et délimitation des zones à mettre en défens, en production de bois de chauffage et d'œuvre en vergers sur les bassins sélectionnés pour l'implémentation des plans d'aménagement du territoire ;
- Plantations d'espèces adaptées au complexe pédoclimatique à l'intérieur des parcs et des zones périphériques.

Celles à encourager sur le moyen terme sont le développement de modèles de production agricole antiérosifs associés avec des structures de protection mécaniques et végétales et l'extension de système agro-sylvo-pastoral ou sylvo-pastoral.

5.5.2 La sécurisation des activités économiques en milieu rural face aux risques de catastrophes naturelles

La gestion des risques de catastrophes naturelles implique la connaissance des risques, l'application de mesures préventives, le transfert des risques et la gestion des désastres. La connaissance des risques sous-entend un ensemble d'éléments et d'outils permettant d'évaluer les risques et de monter un système d'alerte précoce. Les mesures préventives comprennent la sensibilisation et la délimitation des zones de risque, le déplacement de population et de bétail, le curage des rivières, la protection des berges et la disponibilité des fonds d'urgence substantiels. Le transfert des risques se règle au niveau des assurances.

En cas de catastrophes, la gestion des désastres comprend les étapes suivantes : bilan des dégâts, application des mesures d'accompagnement et mise en œuvre d'un programme post-

désastre. La sécurisation des activités économiques en milieu rural face aux risques peut-être améliorée moyennant la préparation et la mise en œuvre de plans d'intervention spécifiques dans les zones à risque élevé incluant :

- Le renforcement des capacités de réponse des acteurs locaux : services publics déconcentrés, collectivités territoriales, organisations paysannes...
- Le renforcement et la consolidation des infrastructures (barrages anti érosifs, protection des berges...) par des chantiers publics HIMO ;
- La mise à profit de systèmes d'assurance intempérie.

5.6 RENFORCEMENT DU SYSTEME : RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION, CONSEILS AGRICOLES

A ce niveau, il est défini les mesures suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre d'un programme intégrant les volets recherche-vulgarisation-formation-conseils techniques, dans l'optique d'en améliorer la coordination et de mieux valoriser les échanges et complémentarités entre chacun d'entre eux ;
- Inciter la création d'instituts de recherche nationaux (publiques, parapubliques, privés) travaillant sur des problèmes réels qui constituent des goulots d'étranglement au développement du secteur agricole.
- Etablir des partenariats avec les instituts de recherche internationaux ;
- Rendre opérationnel et fonctionnel les centres régionaux en accord avec les besoins de chaque région ;
- Créer des centres de recherche de référence pour les zones semi-arides ;
- Promouvoir la recherche et la vulgarisation de modèles de production intensifs, diversifiés, durables et respectueux de l'environnement ;
- Réorganiser le système de vulgarisation agricole pour mettre en cohérence l'offre globale en conseil agricole ;
- Procéder à la réouverture des écoles moyennes d'agriculture ;
- Créer de nouveaux centres de formation dans les domaines de la mécanique agricole, la pêche et l'aquaculture.
- Assurer l'encadrement de proximité sur le terrain (technicien agricole, service agricole de proximité).

5.7 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES

La participation/responsabilisation des agriculteurs, producteurs et entrepreneurs implique le transfert ou le renforcement massif des capacités des organisations de producteurs et professionnelles agricoles à tous les niveaux. Ce renforcement vise l'organisation des acteurs et la promotion du dialogue en vue d'impliquer les agriculteurs, à travers leurs organisations

représentatives, dans la définition des éléments de politique agricole. La stratégie préconisée à ce niveau est :

- le renforcement des capacités de gestion et de prise de décision des OPA;
- l'appui aux dynamiques fédératives, de regroupement coordonné et de mise en réseau en cours (filiale café, filière fruits transformés, filière huiles essentielles, etc.) ;
- le développement d'expertises techniques et économiques au sein de ces organisations
- le renforcement des échanges et de la concertation nationale à travers la consolidation de la Table sectorielle MARNDR/Partenaires techniques et financiers/Organisations paysannes/ONG ;
- la mise en place d'un Conseil National du Développement Rural permettant aux organisations paysannes, aux ONG et aux collectivités territoriales d'être représentées et de participer aux débats sur les orientations en matière de développement rural
- la création d'un fonds de développement rural

6 INSTRUMENTS ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

6.1 ASPECT INSTITUTIONNEL

- Renforcement des institutions d'épargne et de crédit ;
- Etablissement d'un fonds de soutien à l'agro-industrie
- Mise sur pied s'un système d'assurance agricole
- Mise en place et renforcement d'un réseau Boutique d'Intrants agricoles (accès aux intrants) ;
- Mise en place d'usine d'assemblage et d'ensilage d'engrais (accès à l'engrais) ;
- Etablissement d'unités de compostage des déchets organiques urbains ;
- Mise en place de coopératives d'utilisation (de gestion) de matériels (et équipements agricoles (fourniture de biens et de services) ;
- Création de Centres de Recherche ;
- Etablissement de Centres de réparation de matériels agricoles ;
- Mise en place d'usines locales de production et de recyclage de matériels de conditionnement (filiales agroalimentaires) ;
- Mise en place de greniers villageois ou silos communautaires (nouvelles stratégie de commercialisation) ;
- Renforcement institutionnel du MARNDR ;
- Réouverture des Ecoles Moyennes d'Agriculture (formation, vulgarisation) ;
- Création de centres de formation mécanique (fourniture de biens et de services).

6.2 ASPECT POLITIQUE

- Montage d'un Conseil National de Développement Rural, avec le MARNDR comme chef de file
- Participation d'associations d'agriculteurs dans les prises de décisions ;
- Meilleure coordination des actions des ONG.

6.3 ASPECT SOCIAL

- Création et implémentation d'un fonds de pension pour agriculteurs (référence : Loi d'Orientation Agricole) ;
- Création de comités de conciliation au niveau des bassins versants.

6.4 ASPECT NORMATIF

- Etablissement de normes pour la gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols ;
- Préparation d'un plan d'occupation des sols conforme au plan d'aménagement du territoire ;
- Législation sur les semences ;
- Définition de normes de qualité pour les produits agricoles ;
- Certification de produits bio ;
- Application des lois sur la gestion de l'environnement ;
- Elaboration de loi-cadre sur le renforcement de la sécurité foncière ;
- Actualisation cadre légal sur le crédit ;
- Actualisation cadre légal sur l'élevage, la pêche et l'aquaculture

- Elaboration et mise en application de dispositions légales relatives à l'irrigation et au drainage des eaux agricoles ;
- Loi sur le statut général des organisations professionnelles agricoles ;
- Lois sur les associations d'irrigants et sur le transfert de la gestion des systèmes irrigués aux associations d'irrigants.

6.5 ASPECTS RÉGULATEURS

- Harmonisation des taxes à l'importation sur les produits agricoles et agroalimentaires ;
- Application graduelle du Tarif Extérieur Commun (pour intégrer graduellement la CARICOM) ;
- Débat sur taux de change, dépenses budgétaires, politique monétaire.

6.6 PRÉREQUIS

- Environnement favorable aux investissements ;
- Renforcement du MARNDR, plan de communication, lobbying avec le Parlement et le Gouvernement ;
- Articulation interministérielle
 - Avec MCI : recherche du marché, suivi du développement de marchés cibles ;
 - Avec MTPTC : gestion réseau routier et communication ;
 - Avec MEF/ BRH : gestion de ressources du Trésor Public et du cadre macroéconomique ;
 - Avec MPCE : aménagement du territoire ;
 - Administration Générale des Douanes : gestion de la quarantaine.

6.7 SUIVI ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

- Etablissement d'un Secrétariat ;
- Développement d'un système de suivi d'impact des politiques sur les exploitants agricoles et de l'impact de la politique agricole sur les consommateurs;
- Evaluation d'impact

Bibliographie

ANDAH (Association nationale des agro-professionnels haïtiens), *Une politique nationale rizicole*, Juin 2008, 52 pages

FAO, *Politique de développement agricole – Concepts et expériences / Volume 2, Rome 2005*

Gilles DAMAIS, IRAM, *Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 1 : Cadrage global de l'agriculture*, septembre 2005, 60 pages

Gilles DAMAIS, IRAM, *Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 2 : Les filières rurales*, Octobre 2005, 45 pages

Marie France A. LALEAU, *Contribution à l'élaboration d'un cadre de politique sous-sectorielle pour le sous-secteur riz en Haïti*, Haïti 2008, 58 pages

MARNDR, *Politique de relance du secteur agricole 2008-2020/Draft zéro*, mai 2008, 54 pages

MARNDR, *Programmes nationaux de développement de l'élevage*, juillet 2009, 3 pages.

MARNDR/PIA, *Rapport du diagnostic par filière*, octobre 2005.

Pascal Pecos Lundy, *Acoords commerciaux internationaux et implications sur le sous-secteur du riz en implications sur le sous-secteur du riz en Haïti*, juin 2007, 97 pages.